



Projet financé par l'Union Européenne



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 11 AU 17 FÉVRIER 2012

N° 198

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11
A SAVOIR	12

Le débat national sur la réforme de la justice annoncé par le ministre pour fin mars 2012, le dossier CIH et plusieurs autres dossiers de corruption et de dissipation de deniers publics ouverts par la justice, la condamnation par le tribunal de première instance de Khouribga de l'un des assistants de l'actuel ministre du Tourisme, Lahcen Had-dad, pour achat de voix lors des dernières élections, ainsi que les révélations d'un ancien employé de la Comanav qui dénonce des détournements de fond estimés à 860 millions de dirhams, ont particulièrement retenu l'attention de la presse nationale de cette semaine.

Le « A Savoir » de cette semaine porte sur la déclaration de fortune.

FOCUS : REFORME DE LA JUSTICE : LE MINISTRE DE LA JUSTICE DETERMINE A ALLER JUSQU'AU BOUT

Justice



16/02/2012 Réforme de la justice : Ramid dévoile sa feuille de route

« Le ministre de la justice et des libertés, Mustafa Ramid, a annoncé, mercredi 15 février 2012 au Caire lors du 27^{ème} Conseil des ministres de la justice présidé par le Maroc, que le débat national sur la réforme de la justice sera lancé fin mars avec la participation de tous les acteurs concernés. Ce débat, qui s'étalera sur deux mois et devra prendre fin en juin prochain, sera couronné par l'organisation des assises nationales sur la réforme de

la justice devant aboutir à la mise en place d'une charte nationale sur ce chantier. Ramid a précisé que le débat est "ouvert à tout le monde", notamment les magistrats, les avocats, les notaires, les huissiers de justice, les commissaires judiciaires et les universitaires, ainsi que la société civile, dont le rôle a été renforcé dans la nouvelle constitution, et d'autres parties désirant participer à ce chantier national. »



11-17/02/2012 Justice : réformer ou démissionner

« Mustafa Ramid est décidé à assainir le secteur de la justice. Il a même affirmé à la presse que le roi lui a dit d'appliquer la loi en toutes circonstances. Pour cela, il brandit la menace d'une démission tout en se félicitant du soutien royal pour sa démarche. Déterminé, le ministre de la justice et des libertés compte bien s'attaquer au chantier de la réforme de la justice même si cela doit lui coûter son poste. Lors d'une réunion avec des journalis-

tes, le ministre a tenu des propos fermes relayés par la presse. « Je ne permettrai pas qu'on touche à l'indépendance de la justice ou que les violations des droits de l'Homme se poursuivent... Si j'échoue, je présenterai ma démission. Le roi m'a demandé de me ranger du côté de la justice en toutes circonstances », a-t-il tenu à préciser. »

LEMATIN

16/02/2012 Abdelilah Benkirane, chef du gouvernement : « nous allons tout faire pour rétablir une nouvelle culture, par la justice et par la gouvernance »

Le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane lors d'un entretien accordé à la presse nationale, a abordé plusieurs sujets notamment celui de la réforme de la justice. Il entend faire de la société marocaine « une société solidaire, apaisée, avec comme fondement une justice indépendante et une bonne gouvernance. » Interrogé justement sur le chantier de la réforme de la justice, le chef du gouvernement souligne : « ... la justice doit suivre son cours et elle le fera contre ceux qui ont abusé de leur

pouvoir. Les Marocains doivent sentir qu'il n'y a aucun citoyen au-dessus de la loi et que celle-ci s'appliquera à tous ceux qui contreviendront. Une justice indépendante, c'est une assurance, un gage de confiance pour les citoyens, pour les investisseurs et le climat des affaires. Nous irons jusqu'au bout pour lutter contre cette culture de prévarication, de dissipation des biens publics et de détournements. »

Panoramamaroc.ma

السلامة

Les Echos

العلم

الطاقة

13/02/2012

Le dossier du CIH chez Ramid

L'Espresso

Le temps

MarocHebdo

Challenge

أخبار اليوم

« Le ministre de la justice et des libertés, Mustafa Ramid, a pris en mains le dossier du CIH, dans lequel le principal accusé est Khalid Alioua, ancien président du CIH, ancien ministre et ancien membre dirigeant de l'USFP. Le chef d'accusation principal est la dissipation de deniers publics, et une enquête de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) a été menée, les enquêteurs ont entendu Alioua le 1^{er} février dernier. Le minis-

tre de la justice a donc pris les choses en mains, après son prédécesseur, qui avait ordonné l'ouverture d'une instruction judiciaire et la poursuite et l'inculpation de tous les cadres de la banque concernés. C'est à présent au tour du juge d'instruction de se saisir du dossier et il ne serait pas exclu que les principaux accusés soient placés en détention préventive. [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/xVCf7m>

MarocHebdo

Le temps

17/02/2012 Justice/Assainissement : les affaires à venir

« Le gouvernement Benkirane ouvre les dossiers de détournements des deniers publics en suspens. De l'avis de Mustafa Ramid, ministre de la justice, "tous les dossiers traités par la Cour des comptes seront portés devant la justice sans exception aucune et les responsables des malversations seront poursuivis". Il est vrai que l'attention de l'opinion publique est braquée actuellement sur les grands dossiers judiciaires comme l'ONDA,

la CNSS ou encore le CIH, mais la justice marocaine s'intéresse également à d'autres affaires tout aussi importantes. Il s'agit de l'affaire des minotiers, de celle de l'office de la formation professionnelle, de la Marocaine des jeux et des sports ainsi que de Marsa, ex-office d'exploitation des ports (ODEP). [...] »

DIVERS

Accès à l'information

PagesMaroc

17/02/2012 Siel : débat sur l'accès à l'information et sur la promotion de la formation des journalistes

« [...] Lors d'un débat organisé au salon international de l'édition et du livre (SIEL), à l'initiative du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Rachid Filali Meknassi, membre de Transparency-Maroc a fait remarquer que la revendication de l'accès à l'information n'est plus aujourd'hui problématique puisque la Constitution garantit ce droit, jugeant "obsolètes" et "dépassés"

certaines règlements qui en limitent toujours l'accès. A son avis, la problématique réside plutôt dans la matérialisation de ce droit et les mécanismes pratiques à mettre en place pour permettre au citoyen d'accéder sans aucune barrière à l'information. »

Voir le lien : <http://bit.ly/w1wFkK>

Collectivités territorialesAujourd'hui
Le Maroc**14/02/2012 Inezgane : un conseiller municipal condamné à 6 mois de prison ferme**

« Selon une source judiciaire, un conseiller et un fonctionnaire du service de légalisation de la municipalité d'Inezgane ont été condamnés, vendredi 10 février, par la chambre correctionnelle du tribunal de première instance d'Agadir, à six mois de prison ferme assortie d'une

amende de deux mille dirhams pour avoir violé une circulaire du ministère de l'intérieur relative au code de l'urbanisme. Plusieurs autres personnes ont également été condamnées dans cette affaire, [...] »

ECO PLUS InfoMédiaire
L'essentiel entre information et avis**17/02/2012 Casablanca : la Cour des comptes débarque chez le maire**

« Actuellement, les juges de la Cour des comptes passent au peigne fin des dossiers relatifs à la gestion de la ville de Casablanca. Sont notamment visés, les projets d'urbanisme (lotissements, morcellements et constructions) et les autorisations de commerce. D'autres dossiers

relatifs notamment aux abattoirs et à la gare routière sont également sous la loupe de la Cour des comptes. L'absence de vote des conseillers de voter le compte administratif de 2011 (2,2 milliards de dirhams) semble avoir mis la puce à l'oreille des magistrats de la Cour des comptes. »

Elections



14/02/2012 Le Mouvement Populaire au cœur d'un scandale électoral

« Le tribunal de première instance de Khouribga a condamné un des assistants de l'actuel ministre du tourisme (président d'une commune rurale de la province de Khouribga), Lahcen Haddad, à une peine de 8 mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 80 000 dirhams. Ce membre du MP aurait acheté les

voix de plusieurs électeurs au profit de la tête de liste MP de la circonscription, en l'occurrence Lahcen Haddad. Des témoins cités dans l'affaire, ont affirmé avoir reçu de l'argent de l'assistant en question.. Contacté par *Le Soir Echos*, le ministre du tourisme, Lahcen Haddad, a nié toute implication dans cette affaire. [...] »



17/02/2012 Hakim Benchamach, membre du PAM : « je plaide innocent »

« “Je n'ai jamais demandé à quiconque de verser des pots-de-vin dans le but de gagner ma place au Parlement”, a démenti Hakim Benchamach. Le parlementaire membre du PAM qui est accusé par des conseillers communaux de Témara d'avoir acheté les voix des électeurs

lors des communales de 2009, a appelé le ministre de la justice à ouvrir une enquête afin que la vérité soit faite et que justice soit rendue. De son côté, la Ligue marocaine des droits de l'homme affirme avoir des preuves le mettant en cause. »

Etablissements publics



16/02/2012 Enquête sur des irrégularités à l'Office de commercialisation et d'exportation : deux responsables refusent de coopérer

Deux responsables de l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE) ont refusé de comparaître devant la sûreté nationale de Casablanca pour une audition dans le cadre des enquêtes diligentées par la brigade

criminelle sur des irrégularités à l'OCE. Les enquêteurs qui n'ont pas pu auditionner ces deux responsables ont informé le procureur général de la cour d'appel de Casablanca pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

DIVERS

Gouvernement

LE SOIR 13/02/2012 Cour des comptes : Ramid déclare son patrimoine

« Lundi 13 février, Le ministre de la justice, Mustafa Ramid, aurait décidé de déclarer son patrimoine auprès de la Cour des comptes. L'information, rele-

vant de sources dignes de foi, confirme que Ramid veut surtout officialiser sa déclaration de patrimoine, déjà effectuée auprès des organes de presse. [...] »

Habitat/urbanisme/immobilier



08/02/2012 Scandale à Rabat : cession de 7 hectares d'un terrain propriété de l'Etat à la SNI pour un prix symbolique

Le site *lakome.com* révèle avoir reçu des documents officiels notamment une décision signée par Salaheddine Mezouar, ancien ministre des finances, qui aurait permis à l'Etat de vendre un terrain d'une superficie de 7,64 hectares à la Société nationale d'investisse-

ments (SNI) au prix de 2 500 dirhams le mètre carré dans une zone où le prix réel serait estimé à environ 15 000 dirhams le mètre carré. Le terrain, déjà construit, occupé par un club de tennis et des résidences pour de hauts fonctionnaires appartiendrait à Maroc Telecom...



17/02/2012 Oujda : un Moqadem et un Cheikh arrêtés pour corruption

La brigade économique et financière de la police judiciaire d'Oujda a déféré un moqadem et un cheikh devant le procureur du roi du tribunal de première ins-

tance d'Oujda pour corruption et abus de pouvoir dans une affaire d'habitat illicite.

Législation



11-17/02/2012 Déclaration de patrimoine : nécessité d'une réforme globale

TelQuel du 11 au 17 février 2012, dans un article intitulé « Gouvernance », souligne la nécessité de réformer la loi sur la déclaration du patrimoine car elle contient des failles : « primo, la déclaration ne concerne que les biens du responsable lui-même et ceux de ses enfants mineurs. Ses enfants majeurs ainsi que son conjoint ne sont pas concernés par cette contrainte légale. Pourtant, dans certains pays, l'obligation de déclarer ses biens s'étend parfois aux parents du deuxième degré. Secundo, la valeur des biens mobiliers à déclarer, dans

la loi actuelle, doit dépasser 300 000 dirhams. En d'autres termes, un ministre ou un élu peut, par exemple, détenir autant de biens qu'il veut d'une valeur inférieure à ce montant sans avoir l'obligation de les signaler à la Cour des comptes. Enfin, les conseillers royaux sont hors du champ d'application de ce dispositif réglementaire. Or, il s'agit de responsables payés par le contribuable et qui sont très influents par leur proximité avec le roi. [...] »

Santé-médicaments-mutuelles



11-12/02/2012 Des syndicats protègent des corrompus

« A l'hôpital Averroès, deux femmes, responsables du service "Entrées", sont suspendues. Elles sont accusées de détournement de fonds. Il faut savoir que tous les patients de la santé publique payent un droit d'entrée de 50 DH et il y en a des milliers chaque jour à Averroès. L'administration ayant des éléments à charge,

des présomptions de culpabilité très fortes, voulait porter l'affaire devant la justice. C'était compter sans les syndicats qui ont fait pression et obtenu que les deux accusés soient seulement sanctionnées par le conseil de discipline. Déjà décriés pour leur action, les syndicats défendent maintenant les accusés de détournement.... »



11-17/02/2012 Corruption le ministre de la santé agit

« Le ministre de la santé, El Hossein El Ouardi, aurait démis de ses fonctions le directeur des équipements et de la maintenance. La décision aurait été prise après le constat de plusieurs irrégularités lors de la pas-

sation de marchés publics. Le ministre de la santé a également promis de divulguer tous les dossiers de fraude de son département. »



13/02/2012 El Hossein El Ouardi révèle des irrégularités dans la gestion de certains marchés publics du ministère de la santé

Les résultats obtenus par l'inspection générale du ministère de la santé, qui a commencé depuis plus d'une semaine une enquête interne pour élaborer un rapport global sur les marchés publics passés durant le mandat de Yasmina Baddou, ancienne ministre de la santé, a montré que trois sociétés ont bénéficié de 75% de ces marchés. L'enquête révèle également que les diffé-

rentes délégations du ministère ont connu plusieurs irrégularités notamment des absences répétées des membres du personnel, l'absence totale de coordination entre les délégations, le clientélisme au niveau de la passation des marchés publics... Le ministère envisagerait de démettre certains responsables de leurs fonctions et de restructurer le ministère [...].

15/02/2012 Médicament : comment un générique peut être plus cher que son princeps !



« Après les critiques du rapport parlementaire, les aberrations relevées par le Conseil de la concurrence, une autre affaire semble se profiler. Le système de fixation des prix des médicaments, comporterait des failles qui pouvant conduire à des anomalies et qui feraient qu'un générique puisse coûter plus cher que son princeps. L'affaire touche à nouveau deux médicaments : un princeps Détensiel (10 mg, 30 comprimés) à un prix inférieur à son générique Biprol (10 mg, 30 comprimés), alors qu'en principe cela devrait être le contraire. [...] "Le dysfonctionnement et l'incohérence qui caracté-

risent les prix des médicaments trouvent leur origine dans l'inadéquation et l'anachronisme du cadre juridique régissant les prix et la disparité entre produits fabriqués localement et ceux importés, précise Omar Bouazza, directeur de la direction du médicament et de la pharmacie au ministère de la santé". [...] Une refonte du système de fixation des prix est devenue un impératif et le département du nouveau ministre de la santé travaillerait pour établir un nouveau projet avec de nouvelles modalités de fixation des prix transparentes. [...] »

Secteur pénitentiaire



15/02/2012 Une commission d'enquête à la prison de Tétouan

Une commission d'enquête de la délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion s'est déplacée, mercredi 8 février, à la prison locale de Tétouan à la suite des plaintes déposées par des fonctionnaires de la prison auprès de Hafid Benhachem, délégué général de l'administration pénitentiaire et de la réinser-

tion, révélant un ensemble d'irrégularités financières... Les fonctionnaires affirment également craindre l'intervention de certains responsables qui pourraient empêcher que des poursuites judiciaires soient engagées contre le directeur de la prison.

Secteur public



11-12/02/2012 300 briques et autres joyusetés...

L'hebdomadaire *Le Temps* du 10 au 16 février 2012, publie une rubrique « Temps fort », intitulée « 300 briques et autres joyusetés... » On peut y lire : « loin des clichés fumeux qui font des administrations un nid de corruption et de fraudes grotesques, une autre forme, plus "innocente" de gâchis des deniers publics, gagne insidieusement du terrain : la dépense imprudente. » *Le Temps* qui cite plusieurs exemples, affirme que « les patrons des institutions étatiques n'ayant, somme toute,

aucun compte à rendre à un actionnaire soucieux de rentabiliser son investissement, ils dérivent vers un laxisme gestionnaire très souvent vicié par les dépenses d'apparat. » L'exemple le plus frappant évoqué par *Le Temps*, est celui de l'auteur d'une étude au ministère de l'agriculture qui a produit un rapport de quatre pages contre 300 millions de centimes. Un cadre du ministère, témoin de la présentation constate « le rapport est tellement basique qu'il aurait pu être fait par un stagiaire. »

Aujourd'hui **المنظف** **15/02/2012 Lutte contre la corruption : la parole au citoyen**
أخبار اليوم **بيان اليوم**

« [...] Au cours d'un débat organisé en marge du salon du livre à Casablanca, Abdeslam Abouddrar, président de l'ICPC, a précisé que le cadre réglementaire et législatif, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant pour lutter efficacement contre la corruption. Il faut encore que le citoyen exerce son droit, a-t-il déclaré. Il a recomman-

dé pour ce faire de se doter des moyens d'écoute et d'investigation propres à établir le fait de corruption et à sévir contre ses auteurs. Il a estimé que la volonté politique d'éradiquer le fléau étant clairement affirmée au Maroc, il appartient désormais au citoyen d'y souscrire en usant des moyens mis à sa disposition. »

LesEchos **Aujourd'hui** **16/02/2012 La charte sociale du Conseil économique et social expliquée aux ONG : des mesures sur la gouvernance responsable**
ECO PLUS **البيانات**

« Lors d'une rencontre organisée mardi 14 février à Rabat, le Conseil économique et social (CES) a présenté la charte sociale aux ONG. La charte contient des mesures sur la gouvernance responsable relatives notamment : 1) au renforcement du respect de la légalité à travers le renforcement des sanctions visant les infractions relatives aux conflits d'intérêts, aux délits d'initiés, à toutes les infractions d'ordre financier, à toutes les for-

mes de délinquance liées à l'activité des administrations et des organismes, à l'usage des fonds publics, à la passation et à la gestion des marchés publics. [...] 2) à l'intérêt général et à la mise en place de règles opérationnelles dédiées à la déclaration, à la prévention des conflits d'intérêts et à la garantie du respect des règles de la saine concurrence. [...] 3) à l'urgence de la lutte contre la corruption et les abus de pouvoir. »

بيان اليوم **15/02/2012 Abdeslam Abouddrar : « le Maroc se caractérise par la légitimité historique de son régime politique et le dynamisme de sa société civile »**

Lors d'une conférence tenue à Tunis sur les moyens de soutien des piliers de l'intégrité et sur la prévention de la corruption, avec la participation d'experts, de représentants des organismes internationaux et des instances spécialisées en matière de lutte contre la corruption, Abdeslam Abouddrar, président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), a souligné : « la société civile marocaine n'était pas seulement

un partenaire dans l'opération de lutte contre la corruption, mais elle a pris l'initiative dans ce domaine, car elle a joué un rôle central dans la signature de la convention onusienne de lutte contre la corruption en 2003 et sa ratification en 2007. La société civile a participé à créer les conditions propices pour donner naissance à l'ICPC [...] ».

16/02/2012 La délégation des pêches maritimes de Safi : corruption, escroquerie et falsification

La chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Safi examine l'affaire de falsification des livrets de pêche maritime de Safi dans laquelle un fonctionnaire de la délégation est poursuivi et placé en

détention pour falsification de documents officiels, corruption et escroquerie. Un autre fonctionnaire et un chef de service laissés en liberté sont poursuivis pour complicité.

Société civile



16/02/2012 Corruption : lutter avec les mots

« “Des proverbes contre la corruption” de Hakima Lebbar, psychanalyste et galeriste, un recueil réalisé pour Transparency Maroc, est exposé au Salon international de l'édition et du livre à Casablanca organisé du 10 au 19 février 2012. “C'est en constatant que la corruption dans notre société était banalisée, endémique, que m'est venue l'idée de partir d'une mémoire commune pour créer une chaîne de solidarité pour la réprimer”, souligne Hakima Lebbar. [...] Le livre, édité par Tarik

Editions (Casablanca), est plus qu'un regroupement ou une compilation hasardeuse. C'est un recueil où proverbes arabes, dictons amazighes et pensées populaires sont retranscrits. Certaines expressions sont créées et les adages réinvestis dans le sens du plaidoyer contre la corruption. Le tout dans le respect de la forme syntaxique du proverbe. En outre, l'ouvrage rassemble les travaux d'auteurs ainsi qu'une sélection d'expressions réalisées par des élèves et des enseignants. [...] »

Transports



14/02/2012 Comanav : un ancien employé dénonce des détournements de fonds estimés à 860 millions de dirhams

« ... Un ancien employé de la Compagnie marocaine de navigation (Comanav), auparavant propriété de l'Etat, tire la sonnette d'alarme. D'après lui, si la société se retrouve aujourd'hui au bord de la faillite, c'est à cause de certains responsables de la société qui auraient détourné dans le passé la somme de 860 millions de dirhams. Dans un courrier qu'il vient d'adresser au procureur général du roi, cet ancien employé qui dit avoir passé une vingtaine d'années au service de la Comanav, dénonce de graves dysfonctionnements au sein de la

direction de la compagnie maritime marocaine. D'après lui, la société maritime, qui était détenue par l'Etat avant sa privatisation en 2007, aurait procédé à de « gros » détournements de fonds à cette époque, lors de l'opération d'acquisition de deux navires, à savoir le « Ouadi Zir » et le « Ouadi Dahab », rapporte le quotidien arabophone *Assabah* daté du mardi 14 février. »

Voir le lien : <http://bit.ly/yzMWVt>

Grèce



14/02/2012 Georges Papandreou reconnaît la corruption de la classe politique grecque

« Georges Papandreou, l'ancien premier ministre socialiste grec, a reconnu, dans la nuit de dimanche à lundi, au cours du débat sur le plan d'austérité, la faillite collective du système grec et la responsabilité des politiciens dans celle-ci. Il s'est "excusé" pour la gabegie institutionnalisée qui règne dans son pays depuis le retour de la démocratie en 1974. "Notre système politique est responsable collectivement de tous les fonctionnaires

que nous avons embauchés par favoritisme, des privilèges que nous avons accordés par la loi, des demandes scandaleuses que nous avons satisfaites, des syndicalistes et des hommes d'affaires que nous avons favorisés et des voleurs que nous n'avons pas mis en prison". »

Voir le lien : <http://bit.ly/xMuvMU>

Guinée équatoriale

14/02/2012 Biens mal acquis : perquisition chez le fils du président de Guinée équatoriale



« Une perquisition a été menée, mardi 14 février, dans l'appartement du fils du président de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema, dans les quartiers chics de Paris, rebondissement spectaculaire de l'affaire dite des biens mal acquis par des chefs d'Etat africains. Teodoro Obiang était apparemment absent de cet immense appartement situé sur la très chic avenue Foch, dans le 16^e arrondissement de Paris. En juillet 2011, *Libération* avait décrit une propriété de 2 185

m² s'étendant sur six étages et des dizaines de pièces. Conduite par les deux juges d'instruction chargés du dossier et les policiers de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), la perquisition s'est déroulée malgré des oppositions sur place, certains occupants invoquant l'immunité diplomatique. »

Voir le lien : <http://bit.ly/AogWIZ>

Allemagne



17/02/2012 L'exemple à suivre : le président allemand Christian Wulff démissionne

« Le président allemand démissionne : c'est ce qu'il a annoncé vendredi 17 février au cours d'une conférence de presse. « La confiance de mes citoyens est affectée. (...) Pour cette raison il ne m'est plus possible d'exercer mes fonctions. C'est pour cela que je démissionne », a ainsi déclaré Christian Wulff, 52 ans. Depuis mi-décembre le président est vivement critiqué

pour les liens qu'il a noués avec des entrepreneurs alors qu'il dirigeait l'Etat régional de Basse-Saxe entre 2003 et 2010. Il est en effet soupçonné d'avoir profité de ses fonctions pour en tirer des profits financiers puis d'avoir tenté d'étouffer ces affaires en menaçant la presse. »

Voir le lien : <http://bit.ly/xMLmz3>

Contrôle de fortune Qui est concerné ?

Le contrôle de la fortune des fonctionnaires existe théoriquement dans la législation depuis des années. Prévu pour les magistrats dans le statut de la magistrature, pour les agents d'autorité dans le statut des administrateurs du ministère de l'intérieur, il a été étendu à tous les fonctionnaires en 1992. Concrètement ce système ne fonctionnait absolument pas, les moyens d'investigation et les sanctions étant pratiquement inexistantes dans ces textes. Les responsables le reconnaissaient eux-mêmes puisque la note de présentation d'un avant-projet de loi relatif à la déclaration de patrimoine mentionnait l'inefficacité du système existant.

Un ensemble de textes instaurant le contrôle de patrimoine a été publié en 2008 (Bulletin officiel du 6 novembre 2008). Sont concernés :

- les membres du gouvernement
- les membres du conseil constitutionnel
- les membres de la chambre des Représentants
- les membres de la chambre des Conseillers les magistrats
- les magistrats des juridictions financières
- les membres de la Haute autorité audiovisuelle
- les élus des conseils locaux et des chambres professionnelles ainsi que certains fonctionnaires ou agents publics (notamment les fonctionnaires nommés par le Roi, les ordonnateurs, percepteurs, gestionnaires de deniers publics...).